

Moudon, le 12 octobre 2016

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 11 octobre 2016
Présidence : Ufuk Ikitepe

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 06/16

Demande de modification du Plan partiel d'affectation « Au Centre du Fey » et de son règlement — Amendement déposé par la Municipalité

- vu le préavis de la Municipalité No 06/16 et son amendement du 5 octobre 2016,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. approuve la modification du Plan partiel d'affectation « Au Centre du Fey », avec son périmètre modifié en excluant la parcelle 1338, ainsi que son règlement, sans l'article 5.2,**
- 2. charge la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches utiles pour intégrer l'article 5.2 du règlement, et son alinéa 2 mentionnant la possibilité de construire un parking souterrain à toiture végétalisée sur la parcelle 1338, sous réserve de la signature de la convention par l'opposant.**

Le préavis amendé par la Municipalité est accepté par 38 voix, 2 avis contraires et 10 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du 11 octobre 2016.

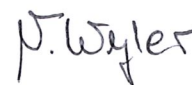
CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Le Président :

La Secrétaire :



Ufuk Ikitepe



Nicole Wyler



Ville de Moudon

Hôtel de Ville
Case postale 43
1510 Moudon

www.moudon.ch